Année académique 2023 - 2024 Domaine Éducation

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE1102 AFP et stage 2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	PERE1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEEB1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte **Justine DELHAYE** (justine.delhaye@helha.be) Andrea VECCHIO (andrea.vecchio@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut **Jean-Pol LAUWENS** (jean-pol.lauwens@helha.be) Joséphine FRAGAPANE (fragapanej@helha.be) HELHa Loverval **Isabelle HENRY** (isabelle.henry@helha.be) Didier JOURNEE (didier.journee@helha.be) Elise MOTTE (elise.motte@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE1B12AFPS2A	AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3	150 h / 4 C
PERE1B12AFPS2B	Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3	60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE1B12AFPS2A	AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3	55
PERE1B12AFPS2B	Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2023-2024 Département Domaine Éducation

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	6_PERE1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEEB1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Justine DELHAYE** (justine.delhaye@helha.be) Andrea VECCHIO (andrea.vecchio@helha.be)		
Coefficient de pondération		55	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise la découverte du fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon, la mise en œuvre des premiers gestes professionnels et le développement de la réflexivité. Les activités sont encadrées par des maitres de formation pratique, des didacticiens et des psychopédagogues.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
3. Confronter ses représentations à ses observations
4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
5. Maitriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
6. Maitriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
7. Respecter le cadre professionnel :

- les consignes administratives ;
- les règles déontologiques ;
- les règles institutionnelles ...

fournies tant par la HE que par les lieux de stage.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus qui seront développés sont les suivants :

- Les démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- La planification d'une période de cours
- La structure d'une leçon selon la discipline
- La réflexivité

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- observations et d’analyses de situations d’apprentissage réelles ou simulées ;
- échanges autour de ses représentations en lien avec les gestes professionnels ;
- observations et analyses de la structure de préparations de leçon ;
- d’activités d’analyse et d’appropriation d’activités d’apprentissage existantes ;
- activités de mise en pratique de quelques gestes professionnels sélectionnés au service de l’activité des élèves ;
- discussions, analyses, apports théoriques à propos d’activités vécues ;
- analyses réflexives sur les pratiques d’enseignement ;

afin d’initier sa boite à outils professionnels.

Durant les heures d'autonomie (présentielles ou non), l'étudiant sera amené à préparer des travaux invididuels ou en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks lors des cours.

Sources et références

Toutes les ressources présentées lors des cours.

Dossier de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Toutes les ressources utilisées lors des cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE.
Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.
Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 55

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août. Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L’échelle utilisée pour établir la note de l’UE est la même qu’en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l’absence d’un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l’enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l’enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3			
Ancien Code	6_PERE1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEEB1122		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Justine DELHAYE** (justine.delhaye@helha.be) Andrea VECCHIO (andrea.vecchio@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le stage vise l'observation outillées et l'application sur le terrain des premiers gestes professionnels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
3. Confronter ses représentations à ses observations
4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
5. Maitriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
6. Maitriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
7. Respecter le cadre professionnel :
- les consignes administratives ;
- les règles déontologiques ;
- les règles institutionnelles ...

fournies tant par la HE que par les lieux de stage

AAT 1 :
Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale.
AAT 2 :
Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, règlementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité
AAT 3 :
Démontrer une connaissance et une compréhension de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et en particulier du pilotage et des enjeux liés à l'équité

AAT 4 :
Participer activement à des dispositifs collaboratifs pour se développer individuellement (identifier ses besoins, partager ses acquis) et mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de la croissance/progression de la communauté professionnelle/de pratique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Observation participante dans sa classe de stage ;
- Utilisation des démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- Découverte, sur le terrain, de la planification d'une période de cours
- Découverte grâce au co-enseignement, de la structure d'une leçon selon la discipline
- Réflexivité

Démarches d'apprentissage

L'étudiant sera amené à réaliser un stage d'observation paritcipante et d'utiliser les démarches et outils abordés lors des cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbakcs et évaluations formatives.

Sources et références

Toutes les ressources abordées lors des cours et séminaires.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Toutes les ressources abordées lors des cours et séminaires et celles disponibles sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE.
Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.
Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve

intégrée en août. Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage. L’échelle utilisée pour établir la note de l’UE est la même qu’en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l’absence d’un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l’enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l’enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).